

Une nouvelle piscine pour les Montlhériens

Enfin une bonne nouvelle ! D'ici quelques jours, le maire, Lucien Pornin, pourra annoncer à ses administrés la construction d'une nouvelle piscine intercommunale et son ouverture probable pour 2006.

Construite en 1975 pour les villes de Linas, Longpont, Montlhéry, la Ville-du-Bois, lors de l'opération « Piscines Tournesol » sous l'égide de Maurice Picard alors Conseiller Général, la piscine a bout de souffle se devait d'être rénovée. En 2001 le S.I.R.M. présidé par Pierre Dorbes avait vu son appel d'offres qualifié infructueux. Le projet fut mis en "stand-by" dans l'attente de nouvelles élections municipales devant se dérouler en 2001. Suite à ces élections et à la mise en place de nouveaux délégués, le S.I.R.M. élit un nouveau président William Gautherin. Très rapidement après leur nomination, le président et les nouveaux délégués s'aperçoivent que l'architecte en charge du projet n'a pas été mandaté pour le travail sous la rubrique « éléments d'études et exécution ». Cet oubli a donc nécessité l'intégration dans le dossier d'un nouveau bureau d'études technique pour les parties « fluides et électricité » induisant aussi des coûts supplémentaires non prévus. Se succèdera ainsi une kyrielle de réunions stériles qui n'aboutiront pas. Il faudra attendre l'audit diligenté en 2003 et réalisé par un cabinet spécialisé. Ce cabinet incitera le syndicat à résilier le contrat avec l'architecte. En octobre 2003, la maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de bureaux d'études sélectionnés sur concours. Celui retenu constatera qu'entre le coût prévisionnel et le départ de l'avant projet définitif, il existe une différence de l'ordre de 1 million d'Euros (soit plus de 6



Le bassin tel qu'il devrait se présenter à ses utilisateurs. L'année prochaine.

millions de francs). Retour donc à la case départ. En même temps, au sein du syndicat, les divergences de point de vue selon les villes consultées freinent et retardent le projet. Le 22 avril 2004, la commission de sécurité conduite par Claude Pons donne un avis défavorable compte tenu de l'effritement de la coupole en ciment dont les fragments tombent dans les bassins. Soucieux de la sécurité des enfants et celle des utilisateurs, le maire Lucien Pornin, est devant une décision difficile à prendre, impopulaire certes mais nécessaire. Il n'hésite pas à prendre un arrêté de fermeture temporaire le 24 avril. Cette décision de sagesse est confirmée sans appel par le bureau de

contrôle mandaté à cet effet. Les nouvelles études conduisent le syndicat à lancer un nouvel appel d'offres. Lors du dépouillement des plis le jeudi 18 août dernier auquel ont répondu cinq soumissionnaires, l'appel d'offre est déclaré fructueux. L'issue est donc favorable pour le S.I.R.M. qui débutera les travaux dès que les formalités administratives seront terminées. « Le délai d'exécution sera de 11 mois, on peut dès lors penser que les utilisateurs des prochaines vacances d'été, les scolaires, les membres des différentes associations, - le club de plongée ou les Oursins-, affirmeront le maire, pourront utiliser ce complexe sportif ». Il poursuit « C'est le résultat d'actions conjuguées

entre les élus régionaux et la municipalité. Notre députée, Nathalie Kosciusko - Morizet et Olivier Thomas sont aussi conseillers régionaux. Ils sont intervenus pour l'obtention d'une subvention. C'est ainsi qu'un viatique non négligeable de 1,472 millions d'euros de la région Ile de France a permis de compléter le financement. Une autre partie s'élevant à 762 500 euros est apportée par l'hôtel du département. Le coût de l'ensemble de l'opération étant de 3,4 millions euros ». Autre sujet de satisfaction pour les élus ce n'est pas une piscine rénovée mais un complexe entièrement neuf qui va être construit. « Nous profitons de la construction de ce nouvel équipement pour mettre tout à plat, ajoute le 1er Vice Président du S.I.R.M. Jean-Pierre Gauché, également 1er adjoint de Montlhéry. A l'ordre du jour planning des associations mais aussi celui du temps scolaire parmi le taux d'occupation le plus important. Cet ensemble pensé avec des technologies modernes sera composé d'une patinoire pour les enfants. Ses dimensions de 8X6 sont satisfaisantes pour y laisser s'ébattre en toute sécurité un maximum d'enfants. Ajoutons à cela un bassin d'apprentissage de 8X15 et un bassin principal de 10X25 avec 4 lignes d'eau. Toutes les commodités sont incluses : vestiaires, douches, bureaux, salle de réunion, plage, solarium. Cet ensemble voit ainsi sa superficie augmenter de plus de 40%. Initialement prévus le sauna, le hammam et le toboggan ont été abandonnés compte tenu des contraintes budgétaires » a-t-il conclu. Un heureux dénouement. Il est seulement dommage que le comportement autocratique de certains en ait retardé l'aboutissement. Qu'importe, le sourire est revenu. Montlhéry va retrouver sa piscine.

Jean-Pierre Lentignac